

ATELIER CRÉATION KOKEDAMA

Samedi 22 Février 2020

L'ASMA vous propose une activité artistique le 22 Février 2020
(reporté du 8 février à la demande du pépiniériste)

Le Kokedama, qu'est-ce que c'est?

Le kokedama est un art de la plante venu du Japon. Sa pratique pourrait le situer entre l'ikebana, ou l'art d'arranger les fleurs à la japonaise, et le bonsaï, ou l'art de tailler les plantes miniatures à la perfection. Plus récent, le kokedama n'existe que depuis une vingtaine d'années. Il présente aussi une plus grande liberté d'interprétation et peut se pratiquer assez facilement avec quelques bons conseils.

Il s'agit d'entourer les racines des plantes avec du substrat et de la mousse afin de les libérer des pots et donner un aspect plus naturel. On peut ensuite poser ou suspendre les kokedamas afin d'apprécier leurs formes à 360°



Programme :

14h00 : Accueil sur le parking de la Pépinière du Pont Fleuri à St Pierre (<http://vertiplante.re/>)

2h d'atelier de création d'un kokédama.

Chacun repart avec sa création.

Places limitées : 15 participants

Limite de réservation : 31 Janvier 2020

Contacts : Caroline NAVARRETE (0692 74 17 68)

Réservations à asma.reunion@agriculture.gouv.fr et caroline.navarrete@educagri.fr

Avec formulaire ci-dessous (pdf modifiable)



Itinéraire en cliquant [là](#)

INSCRIPTIONS

Nom/Prénom

Service ou Organisme Téléphone portable :

		Nombre	TOTAL
Adultes et enfants (+15ans) ASMA et ayants droits	21,00 €	<input type="text"/>	<input type="text"/>
Adultes et enfants (+15 ans) hors ASMA	30,00 €	<input type="text"/>	<input type="text"/>

Chèque de règlement à établir à l'ordre de l'ASMA 974 et à faire suivre à vos correspondants ASMA (ou à envoyer à DAAF ASMA – 1, chemin de l'IRAT – 97 410 ST PIERRE) :

- ✉ Maryse ICHAMBE & Magalie DENAMIEL (ASP)
- ✉ Martine METRO & **Caroline NAVARRETE (LPAH ST JOSEPH)**
- ✉ Daniel GUILLAUMIN ou Sylvie GARCIA-BLEUSE (DAAF ST PIERRE et ANSES 3P)
- ✉ Christelle VERBARD (DAAF ST DENIS)
- ✉ Nadine DARGONNE (PEIF / PEC)
- ✉ Clarisse BELUS - Martine VIENNE (EPLEFPA ST PAUL)

Votre réservation ne sera confirmée qu'après réception de votre règlement.